

Formation Professionnelle « Piloter son agence d'architecture »

Public visé : Architectes, Collaborateurs d'architecte, Maîtres d'œuvre, Constructeurs.

Pré-requis : Aucun.

Objectifs :

- Décliner sa vision en actions opérationnelles
- Définir et fixer des objectifs pertinents
- Créer les conditions de l'adhésion de l'équipe aux objectifs

Programme :

- 1. Clarifier sa stratégie d'entreprise et élaborer un plan de pilotage**
 - Analyse d'un cas concret à partir d'un retour d'expérience (méthode du codéveloppement)
 - Les clés méthodologiques pour définir sa stratégie
 - Clarifier le positionnement de l'agence et son offre
 - Mettre en place un plan d'action
- 2. Définir ses objectifs et construire son tableau de bord**
 - Les différentes catégories d'objectif : se doter d'objectifs « SMART »
 - Application : fixer ses objectifs et les règles
 - Formaliser les objectifs et en assurer le suivi : les outils disponibles
 - Application : construire son tableau de bord
- 3. Piloter efficacement son agence et conduire sa rentabilité**
 - Utiliser les tableaux de bords pour piloter chaque étape du projet (avant-vente, projet, étude de rentabilité)
 - Application : remplir son tableau de bord et formalisé un « compte de résultat simplifié »

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos.
- Etudes de cas concrets.
- Mise en situation.
- Quiz.

Moyens d'évaluation :

Une évaluation des connaissances est réalisée à partir des études de cas et d'un QCM.

Moyens techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Formateur :

Xavier OBERTHUR : gérant de la société TMP Conseil spécialisée dans le développement commercial, le management et la stratégie d'entreprise. Il assure des formations et prestations de coaching. Il a exercé des postes en développement commercial.

Informations pratiques :

Lieu* : En présentiel, au Centre de formation : TYeco² - Zone Artisanale de la Touche - 35890 BOURG DES COMPTES ou lieu selon programmation.

Durée : 14h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840€ TTC



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

** Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.*